



GLAND Rives du lac: merci!

Un grand merci à tous les électeurs et électrices qui ont voté «Non» au préavis sur la propriété de La Crique à Gland. Par ce résultat net, la population a montré qu'elle demandait à nos autorités d'empoigner le problème rapidement afin de faciliter l'accès aux rives pour le public, et non de créer un cheminement dans la nature, loin du lac, ce que nous avons déjà à d'autres endroits.

Tout de suite, afin de ne pas avouer sa défaite, la Municipalité a parlé de faible taux de participation. Trente-trois pour cent, ce n'est évidemment pas un résultat mirobolant. Mais chez nous, cela correspond à la participation moyenne lors de telles votations. Ainsi, lors des élections communales du printemps dernier, la participation était encore plus faible. Si certains municipaux et conseillers communaux doutent de la validité de cette votation, ils devraient aussi remettre en cause leur élection !

Plutôt que de chercher des excuses, il vaut mieux trouver des solutions pour le futur. C'est ensemble que nous pourrions y arriver.

André Würigler
(Gland)

SENTIER DES RIVES

Le pessimisme de la Municipalité

Concernant le sentier des rives à Gland, pourquoi tant de pessimisme de la part de la Municipalité? Celle-ci affirme aujourd'hui, après le plébiscite de la population contre son projet, que le cheminement au bord du lac est une de ses priorités déjà durant la législature.

Cela réjouit le comité référendaire qui suivra avec attention cet engagement. Ce sentier va désormais pouvoir être réalisé dans un esprit constructif et avec la volonté de l'ensemble des autorités communales.

Cependant, M. Genoud, municipal affirme «*que nous allons au devant de grosses discussions avec les propriétaires et qu'elles seront lourdes de conséquences financières*». Et d'ajouter qu'il est possible que certains riverains utilisent tous les moyens légaux pour retarder l'échéance.

Or, il faut juste savoir que sur l'ensemble du tracé retenu, toutes les parcelles sont soumises à la loi sur le marchepied et que, de plus, seules 2 parcelles, sur 100 m, ne bénéficient pas de servitudes. Tous les autres propriétaires ont conclu consciemment un contrat avec la communauté: des concessions d'eau sur lac contre des servitudes de passage public à pied au bord du lac.

INFO+

Pour nous contacter par courrier: route de Saint-Cergue 293, CP 1256, 1260 Nyon. Par mail: info@lacote.ch. Par fax: 022 994 41 42.

LE CLIN D'ŒIL



PHOTOS GLACÉES

La météo inspire nos lecteurs. «*Se laisser surprendre par le froid pour y découvrir l'art dans la nature extrême*», note ainsi Mireille Zagolin (photos de gauche). Quant à Laurent Matthey (photo de droite), il a immortalisé ce quai d'un blanc glacé immaculé.

Le Tribunal cantonal vient, de plus, de donner tort au recours de l'un des propriétaires en élargissant la servitude de passage conformément à la nouvelle législation en vigueur.

Un contrat comprend toujours deux parties. En le concluant, les propriétaires savaient pertinemment qu'un jour ils devraient ouvrir, sans compensation financière ni expropriation et quelle que soit leur volonté, le passage aux promeneurs.

Ce jour est enfin arrivé! Le pessimisme n'est plus de mise. La Municipalité se doit désormais de commencer, dès demain, les démarches officielles pour rendre à la population un droit bafoué jusqu'à ce jour.

Patrick Uebelhart
Président du Comité référendaire
(Gland)